

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 31 mars 2022

Convocation du :	25 mars 2022
Date d'affichage :	25 mars 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	13
Votants :	17

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/03/20 (nomenclature 7.5)

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars à dix-neuf heures cinquante, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - LE BUHAN Erwan - GUILLEMOT Sébastien - GUILLOU-COROUGE Françoise - QUEMARD Bertrand - RUEN Pauline - LE FUR Corentin - AUBRY Charlène.

Absents excusés : POISSON François, LE CHANU Fabienne, BOQUEHO Stéphanie, COISY Thierry, HELLARD Hugo, MORIN Sabine, LE BRIS Isabelle, REPERANT Thibault.

Procuration :

POISSON François à CHATTARD-GISSEROT Thibault;
HELLARD Hugo à AUBRY Isabelle;
COISY Thierry à CARRO Nicolas
MORIN Sabine à HAMON Jean-Paul

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame AUBRY Isabelle.

Objet : Subventions 2022 aux affaires culturelles et festives.

Il est précisé qu'au vu de la situation sanitaire, l'attribution et le versement des subventions pour les associations relevant des affaires culturelles et festives (hors la MJC pass culture et la Bibliothèque pour Tous) seront effectués selon des règles particulières pour 2022.

Tout d'abord, les subventions accordées feront l'objet d'un versement à hauteur de 40% en soutien du fonctionnement de l'association. Ce versement aura lieu en fin de 1^{er} semestre.

Par la suite, un nouveau dossier devra être déposé pour les événements à venir. Il sera examiné au vu de la nature et de l'ampleur des activités qui auront réellement pu être organisées en fonction des restrictions sanitaires. La subvention pourra alors être complétée jusqu'à hauteur des 60% restants au maximum et elle fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les demandes de subventions formulées par les différents organismes et associations ainsi que l'Adjointe aux affaires culturelles et festives, Madame Isabelle Aubry, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

Affaires Culturelles et Festives			Montant unitaire	Nombre 2022	Voté en 2022	dont versement 1er semestre
Association Festival de la Gastronomie					2 375,00 €	950,00 €
Association Festival de la Gastronomie "10 ans du festival"					300,00 €	300,00 €
Association des Amis du tisserand					3 800,00 €	1 520,00 €
Association Festival des Chanteurs de Rue et de la Foire Saint Martin					5 700,00 €	2 280,00 €
Association du Livre de caractère					1 000,00 €	400,00 €
Association "L'Heure musicale"					2 375,00 €	950,00 €
Association "Zik àRoz"					1 200,00 €	480,00 €
Association "Bibliothèque pour Tous"					1 000,00 €	1 000,00 €
Association "Cap ART"					855,00 €	342,00 €
MJC – Pass'Culture (pour les – de 16 ans)			20 €	13	260,00 €	260,00 €
Association "Dans Bro" (pour les – de 16 ans)			20 €	1	20,00 €	20,00 €
Fonds de réserve «Affaires culturelles & Festives »					4 921,00 €	
Sous-Total 1 :					23 806,00 €	8 502,00 €
Association des Amis du tisserands –31 juillet - Droits de place					1 000,00 €	
Association Festival des Chanteurs de Rue et de la Foire Saint Martin – 5 et 6 nov - Droits de place					2 000,00 €	
Comité des Fêtes de Quintin - 1er Mai – Droits de place					600,00 €	
Association Quintin Dynamique - 14 juillet - Droits de place					2 000,00 €	
Sous-Total 2 : reversements des droits de place :					5 600,00 €	0,00 €
Aide à l'emploi associatif – Association Festival des Chanteurs de Rue et de la Foire Saint Martin					9 500,00 €	
Sous-Total 3 : aide emploi associatif					9 500,00 €	0,00 €
TOTAL « Affaires Culturelles et Festives »					38 906,00 €	8 502,00 €

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire
Nicolas CARRO

